

Le PASS 92 menacé de disparition ?

Lors d'un communiqué de presse du 3 février 2016,
le Conseil départemental des Hauts de Seine annonçait
la suppression dans son budget primitif de la ligne budgétaire du Pass 92.

Ce pass d'un montant de 70€ qui depuis 10 ans permet d'aider
les familles à financer des activités culturelles, artistiques, sportives
ou encore d'aide aux devoirs des collégiens.

Le Conseil départemental arguait du fait d'une hétérogénéité de la communication
des collèges vers les familles sur ce dispositif pour en justifier sa suppression.

Cette économie aux dépens des jeunes les plus économiquement défavorisés
s'ajoutait à celle déjà réalisée avec la disparition de l'aide aux boursiers
pour le financement de la carte de transport Imagine'R et votée en décembre 2015.
Devant le tollé suscité, le Conseil département est finalement revenu sur sa décision
et maintient le Pass 92 pour la rentrée prochaine
mais pour combien de temps encore ?

La construction du citoyen de demain passe non seulement
par la réussite scolaire mais aussi par un parcours culturel, artistique et sportif.
Il serait ainsi dommageable pour les plus défavorisés
de ces jeunes de ne plus pouvoir en bénéficier.